

Adhérent (NOM Prénom- Téléphone) :

Producteur :

Bel'œuf en Houleme
Rocher Thierry
Le Pont
61220 BELLOU EN HOULME

Contrat d'abonnement œufs 2025/2026

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP¹**, à savoir :

Engagements de l'adhérent :

- Payer d'avance les paniers de la saison,
- Assurer au moins **1 permanence** distribution des œufs pendant la saison d'engagement,
- Gérer le partage éventuel de son panier, s'assurer de son retrait en cas de retard ou absence,
- Participer aux réunions de bilan de fin de saison.

Engagements du producteur d'œufs partenaire :

- Livrer toutes les 2 semaines des œufs de qualité, produits en agriculture biologique (certifiés AB)
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'élevage et la production, être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

La quantité livrable tous les 15 jours et par membre est de : 6, 12, 18, 24 ou 30 œufs.

Nombre d'œufs par quinzaine	Prix	Nombre de distributions	Total	Option 1 : 1 chèque (encaissement octobre 2025)	Option 2 : 3 chèques (encaissement Oct 25 / Déc 25/ Mars 26)
6	3.00 €	21	63.00 €	63.00 €	3 chèques de 21.00 €
12	6.00 €	21	126.00 €	126.00 €	3 chèques de 42.00 €
18	9.00 €	21	189.00 €	189.00 €	3 chèques de 63.00 €
24	12.00 €	21	252.00 €	252.00 €	3 chèques de 84.00 €
30	15.00 €	21	315.00 €	315.00 €	3 chèques de 105.00 €

Durée de l'engagement : 11 mois soit : **21 distributions** (du 24 septembre 2025 au 01 juillet 2026)

Pas de livraison en août : Vide sanitaire renouvellement des poules

A remplir par l'adhérent : _____ œufs par quinzaine.

Référence des chèques :

Partage de la production d'œufs :

Mercredi entre 18h30 et 20h à Clichy (KAMU)

Le début de ponte est aléatoire comme chaque démarrage donc par conséquent la date du 24/09 est incertaine
Mais vous en serez informé

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe naturelle, tous problèmes en lien avec ce type d'élevage etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les abonnés, l'agriculteur partenaire, et les membres du bureau.

Ce bulletin sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à _____ le _____

Nom(s) et signature(s) de l'adhérent

Le producteur
Bel'œuf en Houleme
Thierry ROCHER
